RECONNAISSANCE D'UN ENFANT

Celle-ci peut avoir lieu avant la naissance de l'enfant, au moment de la déclaration de naissance ou après la déclaration de naissance de l'enfant.

Il est conseillé d'établir cette démarche le plus tôt possible.

Plus d'infos

Cette démarche ne s'effectue que sur rendez-vous.

Pour prendre rendez-vous contactez-nous au 01.64.75.80.13 ou par mail :
etat.civil.coulommiers@coulommiers.fr

ETAT CIVIL

Tél : 01 64 75 80 13

Envoyer un message mailto:etat.civil.coulommiers@coulommiers.fr

2-4 Rue Salomon de Brosse
77120 COULOMMIERS

Le service est temporairement déplacé aux services techniques, au 17 boulevard de la Marne

MAIRIE DE COULOMMIERS

13 rue du général de Gaulle
77120 COULOMMIERS

01 64 75 80 00

Nous contacter

Copyright 2026 Mairie de Coulommiers